

Signature de la convention-cadre du PAPI d'intention Charente 2020-2023 (Programme d'Actions de Prévention des Inondations)



► Mercredi 25 novembre 2020 à 15h00

La signature de cette convention-cadre marque l'engagement des collectivités, avec le soutien de l'Etat, dans des actions de prévention des inondations fluviales portant sur le bassin versant de la Charente en amont de sa confluence avec la Boutonne. Le PAPI d'intention constitue l'étape fondamentale vers un futur PAPI complet, d'aménagements et d'équipements de prévention.

Cette convention sera signée par :

- Madame Chantal GUELOT, Sous-Préfète de Cognac
- Monsieur Jean-Claude GODINEAU, Président de l'EPTB Charente
- Monsieur Fabrice BARUSSEAU, Président du Syndicat mixte du bassin de l'Antenne (SYMBA)
- Monsieur Alain TESTAUD, Président du Syndicat mixte du bassin versant du Né (SBV Né),
- Monsieur Jean-Charles DOBY, Président du Syndicat mixte du bassin des rivières de l'Angoumois (SyBRA)
- Monsieur Franck BONNET, Président du Syndicat mixte d'aménagement des bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB),
- Monsieur Jacky MICHAUD, Vice-Président de la Communauté de communes Cœur de Saintonge,
- Monsieur le Maire de la Commune de Bourg-Charente.

Contexte

Le bassin versant du fleuve Charente a connu au cours du siècle dernier des crues remarquables : février 1904, janvier 1961, mars/avril 1962, décembre 1982, janvier 1994... La crue de décembre 1982 constitue la référence avec des débits considérés comme centennaux sur une grande étendue géographique, d'Angoulême à Saintes, mais également sur les affluents : 3 000 foyers et près de 1 000 entreprises ont été inondés.

La vallée de la Charente d'Angoulême à Saintes a été identifiée en 2013, au titre de la Directive Inondation, comme un Territoire à Risque Important d'inondation (TRI). Pour une crue fréquente (période de retour 20 ans), plus de 3 000 habitants et 3 000 emplois sont implantés en zone inondable ; pour une crue centennale (crue de décembre 1982), on estime les enjeux à plus de 7 000 habitants et 5 000 emplois ; pour une crue exceptionnelle (période de retour dite millénaire), 11 000 habitants et 8 000 emplois pourraient être impactés.

Face à ce constat et sous le pilotage de la Préfecture de la Charente, l'EPTB Charente a élaboré en concertation avec les parties prenantes, une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (planification d'objectifs partagés), approuvée par arrêté interpréfectoral le 22 décembre 2016. En cohérence avec le fonctionnement hydrographique, cette stratégie locale porte sur le bassin versant de la Charente en amont de la confluence avec la Boutonne, permettant de travailler sur le ralentissement des crues.

Afin de traduire cette feuille de route en programmation d'études et d'actions, l'EPTB Charente s'est inscrit dans l'appel à projet PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) du Ministère de la Transition Ecologique. Celui-ci permet, via un processus de labellisation du dossier de candidature, de mobiliser les financements du Fonds Barnier. L'EPTB Charente, porteur de la démarche, accompagné de ses partenaires acteurs de la prévention des inondations, a donc transmis en février 2020 aux services de l'Etat un dossier de candidature pour un PAPI d'intention¹ Charente. Ce projet a été labellisé par la Commission Inondation de Bassin Adour-Garonne le 17 juin 2020 et la signature de la convention-cadre formalise les principes d'engagement financier de chacun des acteurs du programme.

L'EPTB Charente

L'Etablissement Public Territorial de Bassin Charente (EPTB Charente) est un syndicat mixte qui a pour objet d'impulser, de faciliter et de concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, la préservation et la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations sur le territoire du bassin versant de la Charente. Il veille à la cohérence des projets et des démarches engagées sur son périmètre, dans les principes de solidarité de bassin. Il porte les projets d'intérêt commun à l'échelle du bassin versant de la Charente, et constitue un outil de solidarité technique et économique entre les territoires.

Ses membres s'inscrivent dans trois collèges : celui des Départements, celui de la Région et celui des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et de leurs syndicats mixtes compétents en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).

L'EPTB porte déjà depuis 2012 le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Charente & Estuaire, dont les engagements financiers se consacrent à 80 % à la problématique de submersion marine dans l'estuaire de la Charente et est engagé depuis 2019 dans l'élaboration d'un projet de PAPI d'intention sur le marais de Brouage (territoire littoral charentais-maritime).

¹ Le cahier des charges PAPI fixe, sauf exceptions particulières, une démarche en deux temps : le PAPI d'intention permet de mener les études préalables nécessaires, la concertation, tout en assurant des actions de connaissance, de sensibilisation, d'anticipation de la gestion de crise ; le PAPI complet qui contient des actions d'aménagements, d'équipements de prévention et requiert un certains nombres de pièces justificatives (étude technique, analyse coût-bénéfice, analyse environnementale, etc.).

La démarche de PAPI d'intention Charente

L'appel à projet PAPI du Ministère de la Transition Ecologique a pour objectif de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation, sur un territoire pertinent hydrographiquement, en vue de réduire les conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

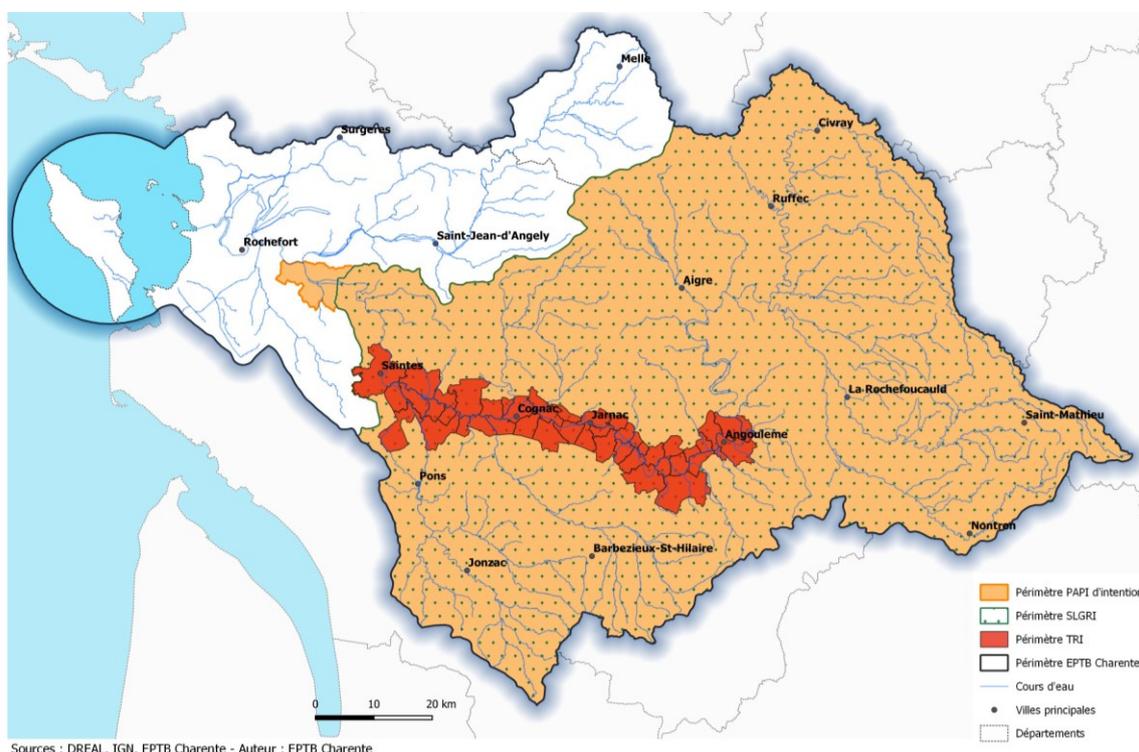
L'architecture des PAPI s'organise ainsi autour de plusieurs axes :

- l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- la surveillance et la prévision des inondations
- l'alerte et la gestion de crise
- la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- la gestion des écoulements
- la gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Il permet de mobiliser les financements du Fonds de prévention des Risques Naturels (dits « fonds Barnier »). Au stade de l'étape du PAPI d'intention, le programme permet de mener les différentes études nécessaires à la constitution d'un PAPI complet c'est-à-dire un PAPI d'aménagements/d'équipements de prévention. En outre, il permet de travailler sur la sensibilisation au risque des populations, des acteurs économiques et des élus, sur l'amélioration de la connaissance du risque, sur l'anticipation de la gestion de crise ou encore sur des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments.

A l'issue de la sollicitation de l'ensemble de ses partenaires, acteurs de la prévention des inondations, l'EPTB Charente a pu constituer durant l'année 2019 un programme compatible avec la stratégie locale de gestion du risque d'inondation et fédérant sept maîtres d'ouvrages. Le dossier de candidature a été instruit par les services de l'Etat (DREAL) entre mars et juin 2020 et a fait l'objet d'une labellisation par la Commission Inondation de Bassin Adour-Garonne le 17 juin, ouvrant la voie à la signature d'une convention financière entre les parties.

Le territoire du PAPI d'intention Charente



Le programme du PAPI d'intention Charente

Le programme faisant l'objet de la convention-cadre s'élève à 637 920 € HT (712 440 € en considérant les TVA non récupérables par les maîtres d'ouvrages). La période de mise en œuvre s'étend de fin 2020 à fin 2023.

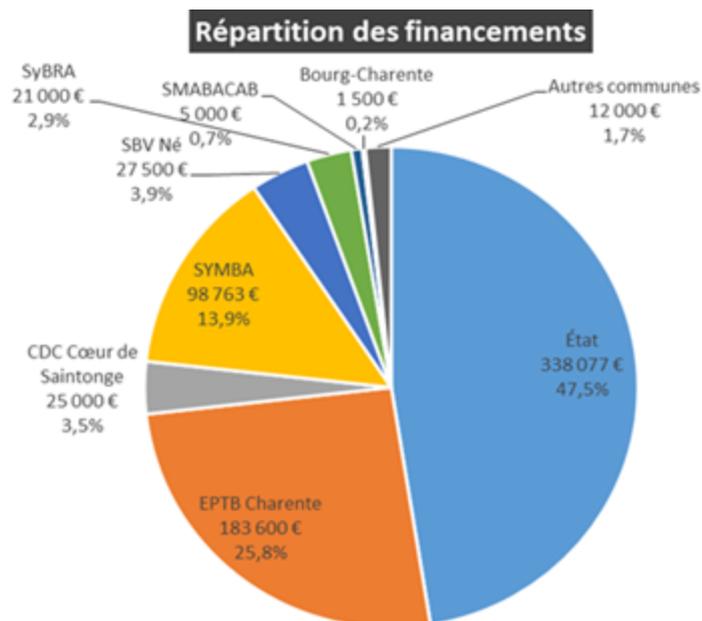
Les maîtres d'ouvrages sont :

- l'EPTB Charente,
- le Syndicat mixte du bassin de l'Antenne (SYMBA),
- le Syndicat mixte du bassin versant du Né (SBV Né),
- le Syndicat mixte du bassin des rivières de l'Angoumois (SyBRA),
- le Syndicat mixte d'aménagement des bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB),
- la Communauté de communes Cœur de Saintonge,
- la Commune de Bourg-Charente.

Les subventions prévisionnelles inscrites dans la convention proviennent du Fonds Barnier et s'élèvent à près de 50% du programme.

Les actions sont les suivantes :

| ACTION | MO | MONTANT GLOBAL | FPRNM (ETAT) | |
|--|-----------------------|------------------------------|---------------|------------------|
| Animation | EPTB | Via PAPI Charente & Estuaire | | |
| 1.1 Densification et valorisation du réseau de repères de crues | EPTB | 36 000 € TTC | 50% | 18 000 € |
| 1.2 Installation d'un panneau d'information sur les crues historiques à Bourg-Charente | Bourg-Charente | 3 000 € HT | 50% | 1 500 € |
| 1.3 Elaboration d'une maquette de DICRIM | EPTB | 7 200 € TTC | 50% | 3 600 € |
| 1.4 Réalisation, impression et diffusion de DICRIM dans les communes du TRI | Communes | 24 000 € TTC | 50% | 12 000 € |
| 1.5 Elaboration d'un plan de sensibilisation au risque d'inondation et mise en œuvre des premières recommandations | EPTB | 42 000 € TTC | 50% | 21 000 € |
| 1.6 Réalisation d'une « vitrine » locale de reconquête de zone d'expansion de crue | SMABACAB | 10 000 € HT | 50% | 5 000 € |
| 1.7 Elaboration de protocoles de retours d'expériences à la suite d'inondations | EPTB | - | - | - |
| 2.1 Instrumentation météorologique pour l'anticipation des crues – rivières de l'angoumois | SyBRA | 42 000 € HT | 50% | 21 000 € |
| 2.2 Instrumentation météorologique pour l'anticipation des crues – affluents rive droite de la Charente de Jarnac à St Savinien | SYMBA | 65 000 € HT | 50% | 32 500 € |
| 2.3 Instrumentation météorologique pour l'anticipation des crues – rivières du bassin du Né | SBV Né | 55 000 € HT | 50% | 27 500 € |
| 3.1 Actualisation des PCS et réalisation d'exercices de gestion de crise | Communes | - | - | - |
| 4.1 Réalisation d'un guide méthodologique pour la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme | EPTB | 18 000 € TTC | 50% | 9 000 € |
| 5.1 Définition d'un programme de réduction de vulnérabilité du TRI | EPTB | 78 000 € TTC | 50% | 39 000 € |
| 5.2 Diagnostics de vulnérabilité des établissements publics sensibles du TRI | EPTB | 66 000 € TTC | 50% | 33 000 € |
| 5.3 Diagnostics de vulnérabilité du bâti en rive gauche de la Charente de Port-d'Envaux à La Vallée | CDC Cœur de Saintonge | 50 000 € TTC | 50% | 25 000 € |
| 5.4 Diagnostic pré-opérationnel des vulnérabilités sur le périmètre du SYMBA | SYMBA | 59 400 € TTC | 30% | 17 820 € |
| 6.1 Etude préliminaire d'aménagement de zones d'expansion des crues à l'échelle du bassin Charente | EPTB | 120 000 € TTC | 50% | 60 000 € |
| 6.2 Etude pré-opérationnelle de ralentissement dynamique des crues sur huit têtes de bassin du périmètre SYMBA | SYMBA | 36 840 € TTC | 33% | 12 157 € |
| TOTAL PROGRAMME | | 712 440 € | 47,5 % | 338 077 € |



EPTB Charente
Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

Contact :

Stéphane LEMESLE
 Chef de projet prévention des inondations
 EPTB Charente
 05 46 74 00 02
stephane.lemesle@fleuve-charente.net